

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 6970
N/REF : 5/01/2025 1H49 C:015528 I:03858
V/REF : Contrat N°006970 du 22/07/2009

SDC 'La Bussiere'
C/O CLESEV Oullins
2 PASSAGE DES VIGNES
69600 OULLINS

IMMEUBLE : LA BUISSIÈRE
91/91BIS, AVENUE G. CLEMENCEAU
69110 STE FOY LES LYON

Vaulx en Velin, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAUX INTERIEUR EAUX USEES - EAUX VANNES
MOTIF : REDEVANCE BISANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme C. VILLAUME

CURAGE DE 126 METRES DE RESEAU INTERIEUR EAUX USEES - EAUX VANNES -
20 BRANCHEMENT SUR PIEDS DE COLONNE CONFORMEMENT AU PLAN CI-JOINT

1 FOIS TOUS LES 2 ANS (PAS DE GARANTIE)

FACTURATION

la redevance sera facturée tous les deux ans et payable 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/08/2020

Prix de base du contrat : 364,38

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2008 Valeur : 98,5
Mois de l'indice de révision : 07/2020 Valeur : 127,5

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EV/EP	2 ANS	455,83	455,83



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5010018

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	455,83
T.V.A. a 10,00%	45,58
TOTAL T.T.C.En EURO	501,41

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.